

## RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 449/2011 DE LA COMMISSION

du 6 mai 2011

enregistrant certaines dénominations dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées [陕西苹果 (Shaanxi ping guo) (AOP), 龙井茶 (Longjing Cha) (AOP), 琚溪蜜柚 (Guanxi Mi You) (AOP), 蠡县麻山药 (Lixian Ma Shan Yao) (IGP)]

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 510/2006 du Conseil du 20 mars 2006 relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires <sup>(1)</sup>, et notamment son article 7, paragraphe 4, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 6, paragraphe 2, premier alinéa, du règlement (CE) n° 510/2006, les demandes d'enregistrement des dénominations «陕西苹果 (Shaanxi ping guo)», «龙井茶 (Longjing Cha)», «琚溪蜜柚 (Guanxi Mi You)» et «蠡县麻山药 (Lixian Ma Shan Yao)», déposées par la République populaire de Chine, ont été publiées au *Journal officiel de l'Union européenne* <sup>(2)</sup>.

- (2) Aucune déclaration d'opposition, conformément à l'article 7 du règlement (CE) n° 510/2006, n'ayant été notifiée à la Commission, ces dénominations doivent donc être enregistrées,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

Les dénominations figurant à l'annexe du présent règlement sont enregistrées.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 6 mai 2011.

Par la Commission,  
au nom du président,  
Dacian CIOLOȘ  
Membre de la Commission

<sup>(1)</sup> JO L 93 du 31.3.2006, p. 12.

<sup>(2)</sup> JO C 252 du 18.9.2010, p. 16. JO C 254 du 22.9.2010, p. 6. JO C 257 du 24.9.2010, p. 3. JO C 257 du 24.9.2010, p. 7.

## ANNEXE

Produits agricoles destinés à la consommation humaine énumérés à l'annexe I du traité:

**Classe 1.6. Fruits, légumes et céréales en l'état ou transformés**

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

琯溪蜜柚 (Guanxi Mi You) (AOP)

蠡县麻山药 (Lixian Ma Shan Yao) (IGP)

陕西苹果 (Shaanxi ping guo) (AOP)

**Classe 1.8. Autres produits de l'annexe I du traité (épices etc.)**

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

龙井茶 (Longjing Cha) (AOP)

---